

## Résumé du plan d'actions

### Partenaires engagés pour la Nature

### Association Nature et Société

#### **Pourquoi ?**

Dans un contexte de prise de conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité et de l'intégrer dans ses champs d'actions, nous souhaitons proposer du contenu permettant aux entreprises et collectivités de mieux comprendre les enjeux environnementaux et leur donner des solutions et pistes de réflexions pour développer une démarche plus éco-cohérente au sein de leur structure.

#### **Quoi ?**

Pour ce faire, nous mettons en place deux actions phares à savoir :

- Des balades décryptées pour découvrir entre salariés et agents de collectivités le fonctionnement et le rôle de la biodiversité et d'échanger sur les déclinaisons possibles au sein de l'entreprise ou de la collectivité.
- Des supports vidéos co-construits avec d'une part les vidéos filmées par les salariés et agents de collectivités et d'autre part avec la participation d'experts dans le domaine pour apporter des réponses et moyens d'action aux entreprises et collectivités.

#### **Qui ?**

Les actions seront mises en place par les salariés de l'association avec le soutien et l'appui de deux administrateurs impliqués dans le projet. Nous pourrions également faire appel à des intervenants extérieurs (Muséum National d'Histoire Naturelle, partenaires associatifs).

#### **Comment ?**

Une équipe d'animation de Nature et Société (2 salariés), des experts extérieurs (3) ainsi que des bénévoles adhérents (5) travailleront sur ce projet.

Concernant le budget, une cotisation sera demandée aux entreprises et collectivités participantes.

#### **Quand ?**

Le projet débutera en octobre avec une première prise de contact des collectivités et entreprises.

Les balades commentées « Inspiration Biodiversité » et vidéos participatives se tiendront ensuite dès janvier 2021 et ce jusqu'à juin 2021. Puis un bilan sera organisé avec les différentes entreprises et collectivités partenaires ayant participé aux actions.

#### **Où ?**

Les actions auront lieu principalement dans le département du Val-de-Marne. Les balades commentées se tiendront en bords de Marne ou à proximité des entreprises et collectivités participantes.

### **Combien ?**

Nos critères de réussite seront basés sur le nombre d'entreprises et collectivités intéressées par ces actions, ainsi que le nombre de salariés et agents de collectivité inscrits et présents à ces activités. Aussi, une enquête de satisfaction permettra d'évaluer la qualité et l'appréciation des animations proposées. Enfin, le nombre d'entreprises et de collectivités désirant intégrer le dispositif Partenaires engagés pour la Nature sera également un gage de réussite de nos actions.